

CONCOURS DE REDACTEUR·RICE TERRITORIAL·E

SESSION 2021

I - LE CONCOURS DE REDACTEUR·RICE TERRITORIAL·E

A) Les missions des rédacteurs·rices territoriaux·ales

Les rédacteur·rices territoriaux·ales sont régis par les dispositions du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteur·rices territoriaux·ales.

Les rédacteur·rices territoriaux·ales sont chargé·es de fonctions administratives d'application. Elles/ils assurent en particulier des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable, et participent à la rédaction des actes juridiques.

Ils/elles contribuent à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité.

Les rédacteur·rices peuvent se voir confier des fonctions d'encadrement des agent·es d'exécution.

Ils. Elles peuvent être chargé·es des fonctions d'assistant·e de direction ainsi que de celles de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitant·es.

B) Les conditions d'accès au concours

Concours externe :

Le concours externe était ouvert, pour 30 % au moins des postes à pourvoir, aux candidat·es titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau 4 (anciennement IV), ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.

Concours interne :

Le concours interne sur épreuves était ouvert, pour 50 % au plus des postes à pourvoir, aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de

l'État, des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats devaient justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics. Ils devaient également justifier qu'ils étaient en activité le jour de la clôture des inscriptions. Le concours interne était également ouvert aux candidats qui justifiaient d'une durée de services accomplis dans une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 précitée exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.

Troisième concours :

Le troisième concours sur épreuves était ouvert, pour 20 % au plus des postes à pourvoir, aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est ouvert le concours, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

C) Le calendrier

Périodes d'inscription	9 mars au 14 avril 2021 inclus
Date limite de retour des dossiers	22 avril 2021 inclus
Epreuves écrites d'admissibilité	14 octobre 2021
Jury d'admissibilité	7 janvier 2022
Epreuves d'admission	21 au 28 février et 8 mars matin 2022
Jury d'admission	16 mars 2022

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a organisé ce concours pour le Nord et le Pas-de-Calais.

Le nombre de postes ouverts était fixé à 280 répartis comme suit :

Voie d'accès	Nombre de postes
Externe	95
Interne	140
Troisième voie	45
TOTAL	280

D) Inscriptions

3 325 candidat·es se sont inscrit·es aux concours et 2 622 ont été admis·es à concourir.

Voie d'accès	Inscrit·es	Admis·es à concourir	Présent·es
Externe	1148	805	529 (65.71%)
Interne	1933	1626	1383 (85.06%)
Troisième voie	244	191	144 (75.39%)
TOTAL	3325	2622	2056 (78.41%)

	Nombre d'inscrit·es (3325)	Admis·es à concourir (2622)	Présent·es (2056)
CONCOURS EXTERNE	1148	805 (30.70%)	529 (65.71%)
Finances, budgets et intervention économique	163	110	67
Droit public	399	298	210
Action sanitaire et sociale	383	250	148
Droit civil	203	147	104
CONCOURS INTERNE	1933	1626 (62.01%)	1383 (85.06%)
Finances, budgets et intervention économique	317	264	238
Droit public	625	541	453
Action sanitaire et sociale	524	433	364
Droit civil	467	388	328
TROISIÈME VOIE	244	191 (7.28%)	144 (75.39%)
Finances, budgets et intervention économique	45	37	27
Droit public	86	71	56
Action sanitaire et sociale	76	54	38
Droit civil	37	29	23

II - CANDIDAT·ES

A) REPARTITION PAR GENRE ET PAR TRANCHE D'AGES

Les candidat·es admis·es à concourir étaient au nombre de 2 622. Plus de $\frac{3}{4}$ des candidat·es étaient des femmes (2 138), ce qui conforte l'idée que cette filière est surtout féminine.

REPARTITION FEMMES/HOMMES DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR				
Voies d'accès	Femmes	%	Hommes	%
Externe (805)	620	77.02%	185	22.98%
Interne (1626)	1354	83.27%	272	16.73%
Troisième voie (191)	164	85.86%	27	14.14%
Total (2622)	2138	81.54%	484	18.45%

REPARTITION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR PAR TRANCHE D'AGE							
TRANCHES D'AGE	Externes	Internes	3 ^{ème} Concours	TOTAL	% Externes	% Internes	% 3 ^{ème} Concours
20 ans et moins	6	/	/	6	0.75%	0%	0%
20 à 29 ans	435	77	9	521	54.04%	4.74%	4.71%
30 à 39 ans	260	634	72	966	32.30%	38.99%	37.70%
40 à 49 ans	88	689	89	866	10.93%	42.37%	46.60%
50 ans et plus	16	226	21	263	1.99%	13.90%	10.99%
TOTAL	805 (30.70%)	1626 (62.01%)	191 (7.28%)	2622			

En externe, les admis·es à concourir les plus nombreux·ses étaient agé·es de 20 à 29 ans, tandis que pour les voies interne et troisième concours, les plus nombreux·ses avaient entre 40 à 49 ans.

On notera également qu'en externe, nous avons six candidat·e de 20 ans et moins et que pour l'ensemble des trois voies nous avons 263 candidat·es de 50 ans et plus, ce qui correspond aux conditions d'accès de chacune de ces voies.

B) ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Les candidat·es admis·es à concourir étaient majoritairement domicilié·es dans la région des Hauts-de-France : 94.62% et 68.27% des candidat·es habitaient dans le Nord, proportion conforme à la logique d'une organisation interrégionale.

REPARTITION DES CANDIDAT·S ADMIS·ES A CONCOURIR SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE		
DEPARTEMENTS D'ORIGINE	NOMBRE DE CANDIDAT·ES	%
Ain (01)	1	0.04%
Aisne (02)	89	3.39%
Alpes-de-Haute-Provence (04)	1	0.04%
Ardèche (07)	9	0.34%
Ardennes (08)	13	0.50%

Aube (10)	3	0.11%
Aude (11)	1	0.04%
Bouches-du-Rhône (13)	10	0.38%
Corse (2A et 2B)	2	0.08%
Côte-d'Or (21)	1	0.04%
Deux-Sèvres (79)	1	0.04%
Dom-Tom (97)	19	0.72%
Doubs (25)	1	0.04%
Drôme (26)	1	0.04%
Essonne (91)	2	0.08%
Eure (27)	2	0.08%
Eure-et-Loir (28)	2	0.08%
Gard (30)	1	0.04%
Gironde (33)	4	0.15%
Haute-Garonne (31)	4	0.15%
Haute-Marne (52)	1	0.04%
Hauts-de-Seine (92)	1	0.04%
Ille-et-Vilaine (35)	2	0.08%
Loiret (45)	1	0.04%
Lot (46)	1	0.04%
Maine-et-Loire (49)	1	0.04%
Manche (50)	2	0.08%
Marne (51)	6	0.23%
Morbihan (56)	1	0.04%
Moselle (57)	1	0.04%
Nièvre (58)	2	0.08%
Nord (59)	1790	68.27%
Oise (60)	3	0.11%
Paris (75)	1	0.04%
Pas-de-Calais (62)	548	20.90%
Puy-de-Dôme (63)	1	0.04%
Pyrénées-Orientales (66)	1	0.04%
Rhône (69)	10	0.38%
Saône-et-Loire (71)	1	0.04%
Savoie (73)	1	0.04%
Seine-et-Marne (77)	5	0.19%
Seine-Maritime (76)	5	0.19%
Seine-Saint-Denis (93)	3	0.11%
Somme (80)	51	1.95%
Tarn (81)	1	0.04%

Val-de-Marne (94)	1	0.04%
Val-d'Oise (95)	3	0.11%
Vaucluse (84)	2	0.08%
Vienne (86)	2	0.08%
Yonne (89)	3	0.11%
Yvelines (78)	1	0.04%
Non précisé	3	0.11%
TOTAL	2622	100%

C) NIVEAU DE DIPLOMES ET PREPARATION

La majorité des candidat·es admis·es à concourir toutes voies d'accès confondues était titulaire du baccalauréat, ce qui correspond au niveau de diplôme exigé pour présenter ce concours en externe.

REPARTITION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR PAR NIVEAU DE DIPLOME								
Niveau de diplôme	Nombre	%	Externe	%	Interne	%	3 ^{ème} voie	%
Non précisé	196	7.48%	94	11.68%	93	5.72%	9	4.71%
Niveau 1 (Aucun)	11	0.42%	/	0%	11	0.68%	/	0%
Niveau 2 (anciennement niveau V bis)	7	0.27%	2	0.25%	4	0.25%	1	0.52%
Niveau 3 (BEP, CAP, Brevet)	352	13.42%	42	5.22%	291	17.90%	19	9.95%
Niveau 4 (BAC)	852	32.49%	215	26.71%	576	35.42%	61	31.94%
Niveau 5 (BTS/DUT/DEUG)	551	21.01%	149	18.51%	357	21.96%	45	23.56%
Niveau 6 (Licence, maîtrise)	408	15.56%	169	20.99%	210	12.92%	29	15.18%
Niveau 7 (Master, DESS, DEA)	228	8.70%	127	15.78%	77	4.74%	24	12.57%
Niveau 8 (Doctorat)	5	0.19%	3	0.37%	1	0.06%	1	0.52%
Père et mère de 3 enfants	10	0.38%	4	0.50%	4	0.25%	2	1.05%
Reconnaissance de l'expérience professionnelle	/	0%	/	0%	/	0%	/	0%
Validation de l'acquis de l'expérience	2	0.08%	/	0%	2	0.12%	/	0%
TOTAL	2622	100%	805	100%	1626	100%	191	100%

REPARTITION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR QUI ONT SUIVI UNE PREPARATION								
PREPARATION	Nombre	%	Externes	%	Internes	%	3ème voie	%
Non précisé	369	14.07%	160	19.88%	194	11.93%	15	7.85%
CNFPT	520	19.83%	73	9.07%	403	24.78%	44	23.04%
Préparation personnelle	1638	62.47%	529	65.71%	982	60.39%	127	66.49%
Autres	95	3.62%	43	5.34%	47	2.89%	5	2.62%
TOTAL	2622	100%	805	100%	1626	100%	191	100%

REPARTITION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR SELON LA SOURCE D'INFORMATION SUR LE CONCOURS								
SOURCE	Nombre	%	Externes	%	Internes	%	3ème voie	%
Bouche à oreille	327	12.47%	162	20.12%	145	8.92%	20	10.47%
Calendrier concours	1597	60.91%	368	45.71%	1099	67.59%	130	68.06%
Autres	245	9.34%	91	11.30%	137	8.43%	17	8.90%
Forum	4	0.15%	4	0.50%	/	/	/	/
Site internet CDG59	201	7.67%	64	7.95%	120	7.38%	17	8.90%
Journal Officiel	4	0.15%	3	0.37%	1	0.06%	/	/
Pôle emploi	2	0.08%	2	0.25%	/	/	/	/
Presse	1	0.04%	/	/	1	0.06%	/	/
Non précisé	241	9.19%	111	13.79%	123	7.56%	7	3.66%
TOTAL	2622	100%	805	100%	1626	100%	191	100%

III - EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A) DEROULEMENT

Les candidat·es admis·es à concourir ont subi les épreuves d'admissibilité suivantes :

En externe :

- La rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (durée : trois heures ; coefficient 1),
- Des réponses à une série de questions portant, au choix du/de la candidat·e lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants (durée : trois heures ; coefficient 1) :
 - Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales,

- Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales,
- L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales,
- Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

En interne :

La rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du/de la candidat·e lors de son inscription (durée : trois heures ; coefficient 1) :

- Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales,
- Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales,
- L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales,
- Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

Au troisième concours :

La rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du/de la candidat·e lors de son inscription (durée : trois heures ; coefficient 1) :

- Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales,
- Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales,
- L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales,
- Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du/de la candidat·e.

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées le 14 octobre 2021, au Centre de concours et d'examens Pierre Mauroy, situé à la Zone Industrielle du Hellu, 1 rue Paul Langevin à Lezennes (59260).

Se sont présenté·es :

Voies de concours	Candidat·es admis·es à concourir	%	Candidat·es Présent·es	Taux de participation
Concours externe	805	30.70%	529	65.71%
Concours interne	1626	62.01%	1383	85.06%
Troisième concours	191	7.28%	144	75.39%
TOTAL	2622	100%	2056	78.41%

Il est à noter que le taux d'absentéisme est particulièrement important sur la voie externe.

Pour le concours externe :

Epreuves à choix	Candidat·es admis·es à concourir	%	Candidat·es Présent·es	Taux de participation
Finances, budgets et intervention économique	110	13.66%	67	60.91%
Droit public	298	37.02%	210	70.47%
Action sanitaire et sociale	250	31.06%	148	59.20%
Droit civil	147	18.26%	104	70.75%
TOTAL	805	100%	529	65.71%

Pour le concours interne :

Epreuves à choix	Candidat·es admis·es à concourir	%	Candidat·es Présent·es	Taux de participation
Finances, budgets et intervention économique	264	16.24%	238	90.15%
Droit public	541	33.27%	453	83.73%
Action sanitaire et sociale	433	26.63%	364	84.06%
Droit civil	388	23.86%	328	84.54%
TOTAL	1626	100%	1383	85.05%

Pour le troisième concours :

Epreuves à choix	Candidat·es admis·es à concourir	%	Candidat·es Présent·es	Taux de participation
Finances, budgets et intervention économique	37	19.37%	27	72.97%
Droit public	71	37.17%	56	78.87%
Action sanitaire et sociale	54	28.27%	38	70.37%
Droit civil	29	15.18%	23	79.31%
TOTAL	191	100%	144	75.39%

Bilan des corrections :

Il ressort des rapports de correction que les sujets et les épreuves des concours externe, interne et de troisième voie, qui ont été élaborés par la Cellule Nationale Pédagogique, étaient adaptés au cadre d'emploi des rédacteur·rices territoriaux·ales.

De manière générale, les correcteur·rices relèvent la difficulté des candidat·es à synthétiser et restituer l'information. Le formalisme n'est pas toujours maîtrisé et respecté, ils notent également des problèmes de syntaxe et d'orthographe.

Les correcteur·rices ont relevé certaines faiblesses dans les copies, notamment :

- une faible maîtrise des fondamentaux ;
- un manque de méthodologie ;
- un manque de développement, de précision et de pertinence ;
- des difficultés à conceptualiser les informations pour les mettre en perspectives ;
- un manque d'esprit d'initiative dans l'aspect rédactionnel, ce qui conduit à penser qu'il y a peu de réflexion.

Les correcteur·rices ont formulé les observations et conseils suivants à destination des candidat·es :

- connaître l'environnement dans lequel on souhaite évoluer ;
- développer des capacités de synthèse, user de réponses structurées et précises ;
- vérifier l'orthographe et la conjugaison.

B) RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Les moyennes générales par voie de concours sont les suivantes :

NATURE DE L'ÉPREUVE		MOYENNE GÉNÉRALE
Concours externe		8.02
Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier		9.01
Questions sur un domaine au choix	Finances, budgets et intervention économique	5.79
	Droit public	8.14
	Action sanitaire et sociale	6.92
	Droit civil	6.53
Concours interne		8.23
Note sur un domaine au choix	Finances, budgets et intervention économique	8.13
	Droit public	8.28
	Action sanitaire et sociale	8.80
	Droit civil	7.63
Troisième concours		9.14
Note sur un domaine au choix	Finances, budgets et intervention économique	8.61
	Droit public	9.27
	Action sanitaire et sociale	8.71
	Droit civil	10.13

Les résultats par voie de concours sont les suivants :

Concours externe :

- *Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales :*

NOTE LA + HAUTE	NOTE LA + BASSE	NOMBRE DE NOTES ELIMINATOIRES	NOMBRE DE NOTES ≤ A 10
16.75	0	38	341

- *Questions sur un domaine au choix :*

NOTE LA + HAUTE	NOTE LA + BASSE	NOMBRE DE NOTES ELIMINATOIRES	NOMBRE DE NOTES ≤ A 10
18.50	0	121	373

Concours interne :

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants :

NOTE LA + HAUTE	NOTE LA + BASSE	NOMBRE DE NOTES ELIMINATOIRES	NOMBRE DE NOTES ≤ A 10
17.50	0	240	971

Troisième concours :

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants :

NOTE LA + HAUTE	NOTE LA + BASSE	NOMBRE DE NOTES ELIMINATOIRES	NOMBRE DE NOTES ≤ A 10
15.50	0	10	87

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidat·es, a décidé de retenir les seuils d'admissibilité suivants pour les trois concours :

Voies de concours	Postes	Candidat·es admis·es à concourir	Candidat·es présent·es	Seuil d'admissibilité	Candidat·es admissibles
Externe	95	805	529	9.50	180
Interne	140	1626	1383	11	327
Troisième concours	45	191	144	9.50	76
Total	280	2622	2056		583

Soit un nombre total de 583 candidat·es admissibles.

Pour les concours externe et interne, deux copies ont été considérées comme identifiées par les membres du jury. Ces candidat·es ont été éliminé·es.

IV - EPREUVES ORALES D'ADMISSION

A) DÉROULEMENT

Les épreuves d'admission :

Pour le concours externe :

Un entretien, ayant pour point de départ un exposé de la/du candidat·e sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel elle/il est appelé·e à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Pour le concours interne :

Un entretien, ayant pour point de départ un exposé de la/du candidat·e sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Pour le troisième concours :

Un entretien, ayant pour point de départ un exposé de la/du candidat·e sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

Dates des épreuves d'admission :

Celles-ci se sont déroulées du 21 au 28 février et le 8 mars matin 2022 au Centre de concours et d'examens Pierre Mauroy à Lezennes.

Retour sur les épreuves orales d'admission :

➤ Quant à la préparation des candidat·es :

Les candidat·es semblaient globalement bien préparé·es, à l'exception des candidat·es du troisième concours. La préparation des candidat·es du concours externe a pu paraître meilleure que celle des candidat·es de la voie interne.

La technique de l'exposé a bien été appréhendée, avec toutefois un manque de fluidité. Les candidat·es connaissaient le cadre de l'épreuve mais des disparités subsistaient entre eux·elles.

➤ **Quant au niveau des candidat·es :**

Le niveau est très hétérogène, il y a d'Excellent·es candidat·es mais aussi de très moyen·nes. Les profils des candidat·es sont très variés.

De manière générale, le niveau des candidat·es est plutôt correct, il correspond à celui attendu pour le grade de rédacteur·rice malgré le fait que les candidat·es démontrent une certaine méconnaissance de l'environnement territorial en dehors de leur domaine d'activité.

Des candidat·es du concours externe travaillent déjà en collectivités et peu de ces candidat·es sortent de l'école.

La présentation et l'exposé sont bien préparés dans le délai imparti mais sont considérés comme très chronologiques. La partie professionnelle est plus laborieuse, notamment au niveau du management. Il y a un manque de curiosité de la part des candidat·es.

Le niveau se révèle être très moyen pour les candidat·es du 3ème concours.

Les candidat·es maîtrisent leur environnement professionnel mais ont peu de connaissances sur le statut et le cadre d'emplois des rédacteur.rices territoriaux.ales. De plus, peu définissent un projet professionnel et des perspectives professionnelles.

B) RESULTATS D'ADMISSION

« Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination de la/du candidat·e.

Un·e candidat·e ne peut être admis·e si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Pour chacun des concours, le jury souverain détermine le nombre total de points nécessaires pour être admissible et, sur cette base, arrête la liste des candidat·es autorisé·es à se présenter aux épreuves d'admission du concours de rédacteur·rice territorial·e.

A l'issue des épreuves, le jury arrête, dans la limite des places mises aux concours, la liste d'admission du concours de rédacteur·rice territorial·e.

Cette liste est distincte pour chacun des concours.

En cas de partage égal des voix, la voix du/de la président·e est prépondérante ».

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidat·es, a décidé de retenir les seuils suivants pour les trois concours :

Voies d'accès	Postes	Candidat·es admissibles	Candidat·es présent·es	Seuil d'admission	Candidat·es admis·es
Externe	95	180	163	11	89
Interne	140	327	319	12.50	148
Troisième concours	45	76	69	11	42
TOTAL	280	583	551		279

Soit un nombre total de 279 candidat·es admis·es.

Tableau de notes

	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes ≤ à 10
Concours externe				
Entretien avec le jury	19	4.50	2	54
Concours interne				
Entretien avec le jury	19	2	10	132
Troisième concours				
Entretien avec le jury	18.50	5	0	28

Le taux de réussite à l'épreuve d'admission (nombre d'admis·es par rapport au nombre de candidat·es présent·es) pour le concours externe est de 54.60%, de 46.40% pour le concours interne et de 60.87% pour le troisième concours.

C) PROFIL DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES

o REPARTITION PAR GENRE ET PAR TRANCHE D'AGE

Parmi les 279 lauréat·es :

- 230 sont des femmes, ce qui représente 82.44%
- 49 sont des hommes, ce qui représente 17.56%

Les candidat·es de la tranche de 30 à 39 ans sont les plus nombreux·ses à avoir été admis·es.

TRANCHES D'AGE	NOMBRE	%
Tranche - 20 ans	1	0.36%
Tranche de 20 à 29 ans	78	27.96%
Tranche de 30 à 39 ans	126	45.16%
Tranche de 40 à 49 ans	68	24.37%
Tranche de plus de 50 ans	6	2.15%

Nous retrouvons donc les mêmes proportions que pour les admis·es à concourir : les lauréat·es ont en majorité 30 à 39 ans et plus de $\frac{3}{4}$ d'entre eux·elles sont des femmes.

o ORIGINE GEOGRAPHIQUE

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE	REMARQUES
AISNE	5	93.55% des candidat·es admis·es sont originaires de la région.
NORD	175	
OISE	0	
PAS DE CALAIS	75	
SOMME	6	
AUTRES DEPARTEMENTS	18	11 départements représentés hors région

o FORMATION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES

FORMATION			
CNFPT	PREPARATION PERSONNELLE	AUTRES	NON PRECISÉ
84	137	12	46

Pour conclure, les membres du jury soulignent que la préparation aux différentes épreuves des concours interne, externe et de troisième voie est indispensable. Les chiffres ci-dessus en témoignent.

Il est donc conseillé aux candidat·es de se « démarquer » les un·es des autres par une mise en valeur, un positionnement et une préparation adaptée.

Fait à Lezennes,
Le 14 Juin 2023

La Présidente du Jury
Madame Stéphanie GELOEN

A handwritten signature in black ink, enclosed in a large oval. The signature reads "GELOEN" at the top, followed by "Stéphanie" and "GELOEN" below it, with some smaller, illegible handwriting in between.